

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue 25^e Mai n. 87.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patucons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, ou on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Jeudi — 6. Prise de Rastadt (Allemagne), par le général Moreau 1796.

MONTEVIDEO.

REMARQUE IMPORTANTE.

Il y a aujourd'hui NEUF jours qu'Oribe a assuré qu'il serait dans QUINZE jours à Montevideo.

LEGION FRANCAISE.

Service du 5 juillet.

Le 4^e. bataillon se rendra à la droite des fortifications et le 5^e. bataillon à la gauche

Messieurs les capitaines de compagnies remettront à leur commandant de bataillon le rapport circonstancié des morts et blessés dans la journée d'aujourd'hui, comme aussi de ceux d'entr'eux qui ont femmes et enfants, afin de faire droit aux récompenses qu'ils ont si justement méritées.

Si nous avons à déplorer la perte de quelques camarades, nous avons acquis la certitude de l'impuissance de nos ennemis devant les braves de la légion française; ceux d'entre nous qui ont reçu l'ordre de marcher, l'ont fait avec décision et courage, et l'artillerie n'a pas démentie la juste renommée qu'elle s'est acquise dans plusieurs rencontres. Il ne nous manque plus qu'un peu de patience et de fermeté sous les armes, et nous n'aurons rien à envier aux véritables soldats français. Les braves de la légion ont dû se convaincre qu'une valeur imprudente n'amène que de tristes résultats. Quelques-uns de nos camarades ont été blessés hors de leurs rangs, en restant à leur poste, ils ne l'auraient probablement pas été, et nous aurions quelques braves de plus dans nos rangs.

Ecoutez la voix de votre colonel et celle de vos officiers, lorsque vous êtes en présence de l'ennemi; ainsi, vous serez bien plus redoutable pour lui, et, pour nous, nous aurons l'avantage de nous soutenir réciproquement, et d'éviter quelquefois de très grands malheurs.

Honneur à la légion! Honneur au nom français! Rappelez-vous toujours ce nom chéri à tous ceux qui savent l'apprécier, le faire respecter et le défendre.

Le colonel des Volontaires Français,

THIEBAUT.

FEUILLETON.

SOUVENIRS DE FRANCE.

CORRESPONDANCE.

(Suite et fin.)

9^{ème} Lettre.

11 Septembre 1842.

Je sais, mademoiselle, comprendre parfaitement ce que l'on vous dit; j'ai eu le malheur aussi d'entendre quelques unes de vos réponses. Ces réponses, si vous m'aimez, ne sont pas dignes de vous: si vous ne m'aimez pas, elles sont justes, et je les accepte.

Nous recommandons à MM. Massieu de Clerval et Pichon la lecture de cet ordre du jour. Ils se convaincront ainsi de plus en plus que leur conduite n'est pas celle qu'on devait attendre d'un représentant de la France, et d'un vice amiral, chargé de soutenir l'honneur et les intérêts de la grande nation.

Il y a treize ans, à pareil jour, le 5 juillet, l'armée française pénétrait victorieuse dans Alger, que M. Massieu de Clerval avait bloqué avec rapidité. Aujourd'hui, le même homme, qui par son activité patiente, avait préparé ce brillant fait d'armes, reste muet et inactif, lorsque 2500 de ses compatriotes, armés à l'étranger par sa faute, s'élancent, au nom de la France, contre des hordes ennemies. C'est là un odieux et pytoyable contraste.

Certes, lorsque dans notre patrie, on apprendra qu'un consul général et qu'un vice amiral français sont restés spectateurs impassibles de cette lutte de la civilisation contre la barbarie; lorsqu'on entendra le récit de tant de lâches cruautés, dont ils auraient pu empêcher l'exécution, et qu'ils tolèrent impitoyablement, La voix du peuple se fera entendre pour les maudire, et pour exalter l'énergique dévouement de la population française de Montevideo.

A DELACOUR.

Blessés de la Légion dans la journée du 5 juillet.

Jn. Latraite, 2^e batterie d'artillerie;Jn. Amestoye, 3^e. compagnie, 3^e. bataillon;Bernotte Tambourindé, 3^e. comp., 3^e. bataillon;Germain Pujos, grenadier, 1^{er}. bataillon;Auguste Regnier, d'Aix, 4^e. comp 2^e. bataillon;Pierre Gracian, grenadier, 2^e. bataillon, de Lurnes (Basses Pyrénées);Jayme, 2^e. comp., 2^e. bataillon;

Alegro, bataillon basque;

Méje, tambour-major, de Toulon.

Un autre blessé n'a pas encore été apporté à l'hôpital.

Un officier de la 3^e. compagnie basque a été regu chez M. le docteur Capdehourat.

Nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, la traduction d'un article publié en Angleterre sur les affaires de la Plata. Ils se convaincront ainsi, que relativement à Rosas, la presse anglaise est complètement d'accord avec la presse française.

Liverpool, 6 avril 1843.

(Extrait du journal Gorés General Advertiser)

Le dernier packet de Buenos-Ayres nous

Si vous ne m'aimez pas, dites le; je comprendrais le reste.

Si vous m'aimez, vous devez savoir répondre convenablement à ceux qui vous parlent de moi.

Voilà les alternatives entre lesquelles vous êtes placée; quelle que soit celle que vous adoptiez, j'accepterai l'une avec une joie immense, et je me soumettrai à l'autre avec une résignation triste, mais calme.

Je pense que les idées que je vous exprime sont sérieuses, et méritent votre attention; ce n'est pas ici un jeu d'enfant; c'est la démarche d'un homme qui veut que vos oreilles n'entendent rien de blessant pour lui, ou que vous lui fassiez comprendre que son amour n'est point partagé.

..... votre intelligence ira facilement au fond de mes

donne connaissance d'atrocités nouvelles, dont parle légèrement le Times du 18 du mois passé; elles ont un caractère si terrible, que les accusations, toujours répétées et jamais contredites, d'avoir versé le sang avec les circonstances d'une cruauté impie, déjà portées contre le général Rosas, pendant ces quatre dernières années, nous servent de garantie pour les admettre comme des faits indubitables; autrement nous ne les aurions certes admises, qu'en nous réservant de les regarder comme les récits d'un parti opposé. Aujourd'hui la conviction nous force à dénoncer les abominations pratiquées par la faction de Buenos-Ayres, comme indignes d'un gouvernement ou d'un peuple qui professe le christianisme. Nous avons été disposés à regarder les meurtres publics et privés commis dans cette moderne Golgotha, comme une conséquence inévitable de l'état d'anarchie dans lequel une indépendance prématurée a plonge ces peuples à moitié barbares (1), et nous trouvions une sorte d'excuse pour la féroce administration de Rosas, dans le caractère indomptable de la communauté ou de la société qu'il est appelé à diriger. Mais quoi! Ces flots de sang humain ne cesseront-ils pas de couler dans ce malheureux pays? Les intérêts de la société en général doivent-ils être constamment sacrifiés, pour assurer à cet homme sanguinaire le pouvoir d'assouvir ses vengeances? Nous ne trouvons rien dans le passé qui porte une atteinte aussi profonde à l'humanité, que les barbaries attribuées à la faction de Rosas; barbaries, qui, si elles sont véritables, et nous n'avons pas lieu d'en douter, le placent en dehors de la sphère de toutes les nations civilisées, comme une plaie nuisible à la race humaine; quand même le pays, qu'il gouverne, serait pervers ou arriéré.

Les dernières nouvelles, reçues par le pac-

(1) C'est le journal Anglais qui parle.

intentions, et votre cœur vraiment bon, vraiment plein de sentiments élevés, refusera d'entendre mes détracteurs, ou me rejettera loin de lui.

Veillez donc me faire connaître votre résolution; et, dussé-je en être la victime, vous me trouverez toujours reconnaissant de vos bontés passées, de votre indulgence toute fraternelle, trop pénétré peut-être d'une passion qui est toute ma vie, et que le temps aura bien du mal à éteindre.

N'allez pas croire, mon amie, que ce soit le dépit qui me fasse parler: c'est la raison. Ne pensez pas non plus m'éloigner de vous en me fermant franchement votre cœur; je resterais votre frère, et mes lettres, si vous voulez les garder, resteraient dans vos mains, comme le

ket, corroborées par des lettres particulières de Buenos Ayres adressées à des négociants respectables de Londres, nous fournissent des détails épouvantables de cruautés sauvages, commises par les agents de Rosas, dans le but de vaincre les Montevideens; il paraît qu'il ne faut à Rosas rien moins que l'extermination complète de ses adversaires politiques pour éteindre sa vengeance. Nous accorderions volontiers à Rosas toute l'estime qui lui est due pour la fermeté toute lacede monienne qu'il déploya pour s'opposer à l'invasion française (1); mais la cruauté rancunière qu'il est accusé d'exercer contre ses propres concitoyens, les assassinats continuels et organisés qui se commettent sous ses yeux, et, dit-on, par son ordre même, par la mas-horca (corta pescuezos), sont des circonstances, qui, nous le repetons, nous autorisent à admettre la vérité des accusations qui pèsent sur lui. IL NOUS SEMBLE QU'IL SERAIT DU DEVOIR DES PUISSANCES MARITIMES DE L'EUROPE DE RENVERSER PAR LA FORCE, S'IL EST NECESSAIRE, un homme, dont le système sanguinaire d'extermination, en même temps qu'il excite le plus profond sentiment d'horreur, considéré sous le point de vue de l'humanité, doit causer d'irréparables préjudices aux intérêts du commerce dans ces pays. L'excuse présentée par Rosas pour refuser la médiation offerte par notre ministre Mr. Mandeville, savoir: qu'il continuerait la guerre contre les Montevideens dans le but de placer Oribe à la tête du Gouvernement de la République Orientale,—cette excuse pourrait être regardée comme un motif légitime, s'il y avait, dans ce pays, quelque chose qui ressemblât à des droits politiques héréditaires; mais, comme les Présidents sont élus pour 4 ans, et qu'il y a 8 ans qu'Oribe est tombé du pouvoir, une telle excuse, un pareil argument, pour continuer une guerre d'extermination, tombe de lui-même; et nous ne pouvons voir dans le refus qu'a fait Rosas d'accepter la médiation d'aucune puissance, UNE SOIF SAUVAGE ET ANTI-CHRETIENNE du sang de ses ennemis politiques.

(1) Les français n'ont jamais envahi la République Argentine; Les envahisseurs, en d'autres temps, furent les anglais; on sait ce qu'il leur en coûta.

témoignages, non plus d'un tendre amour, mais d'une grande et sainte amitié.

10e LETTRE.

J'ai compris qu'à tout prix vous vouliez vous débarrasser de mes importunités, puisque, après m'avoir promis de cesser toute hostilité, vous vous êtes mise volontairement sur le pied de guerre. J'accepte avec une soumission respectueuse et triste l'arrêt que vous avez prononcé: il est dur pour moi: mais, aussi, je serais injuste d'exiger de vous, pour ma joie personnelle, un amour qui, pour vous, est fastidieux à feindre plus long-temps.

Vous m'imposez peut-être au désir de ramener un autre à vos pieds; je souhaite qu'il y revienne, mademoiselle, et qu'il y reste long-temps. J'aurai du moins la satisfaction de vous savoir heureuse, et ce sera encore une petite consolation.

Du reste, si votre conduite envers moi est injuste en ce moment, elle a été généreuse en d'autres circonstances; vous n'aurez pas besoin de me le rappeler; j'ai confiance

AFFAIRE DU 5 JUILLET.

Nous attendons jusqu'à demain pour donner les détails exacts et précis sur la sortie d'hier.

Nous savons seulement que l'ennemi a éprouvé une perte considérable.

Le commandant de l'Union, D Gregorio Conde, a regu à la tête de ses soldats, une balle à la jambe; il continua, calme et impassible, à commander ses compagnons de gloire.

La conduite de la Légion Française est dignement appréciée dans l'ordre du jour que nous avons publié plus haut.

FRANCE.

CHAMBRE DES PAIRS.

PRESIDENCE DE M. PASQUIER.—Séance du 17 Avril.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

Le procès verbal est adopté.

M. le duc de Nemours assiste à la séance.

M. le Garde des Sceaux présente le projet de loi sur la chasse.

M. le Ministre de l'Instruction Publique présente plusieurs projets de loi d'intérêt local au nom du ministre de l'intérieur.

La chambre en donne acte.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur le recrutement.

Pour l'intelligence de la discussion, nous rappelons les dispositions principales du projet. Il porte à huit ans au lieu de sept la durée du service et fait porter cette durée, non plus du 1er janvier de l'année où la classe est appelée, mais du 1er juillet, ce qui est réellement une augmentation de dix-huit mois. Le ministère aurait voulu exiger, dit le rapport, la présence effective sous le drapeau pendant cinq ans. Mais les considérations financières l'ont arrêté. Le projet supprime la division des contingents en deux classes. Il assimile les jeunes soldats laissés dans leurs foyers aux militaires en congés illimités et porte qu'ils constitueront l'ensemble des réserves de l'armée. Dans le projet du gouvernement cette réserve serait soumise à des revues et exercices périodiques déterminés par le ministre de la guerre. Dans le projet de la commission elle serait soumise à des appels seulement.

M. le Général Delort donne en principe son adhésion au projet de loi. Il présente des considérations critiques sur la composition des conseils de révision, où l'élément militaire ne domine point assez, selon lui. Il voudrait qu'il y eût dans ce conseil un maréchal de camp, un colonel et deux autres représentants de l'armée.

Sur la question de remplacement, M. le général Delort trouve trop étroites les dispositions du projet. Avec ces entraves, Latour d'Auvergne n'aurait pu remplacer le fils de son ami, dont il alla prendre la place à l'armée.

L'orateur approuve la durée de huit années pour le service; mais il voudrait une présence effective de cinq ans sous les drapeaux; les trois autres années dans la réserve.

M. le général Delort, dont nous ne pouvons suivre les développements, insiste sur la nécessité d'une armée perma-

en votre loyauté: vous devez avoir confiance dans la mienne.

Croyez-moi, mademoiselle, malgré cette explication définitive, votre ami dévoué, et permettez moi de regretter que vous vous y preniez si tard pour briser des illusions qui m'étaient chères, et dont je ne me sépare qu'avec un chagrin profond.

A M. DELACOUR, Montevideo.

Voilà, mon cher ami ce qui s'est passé sur mer. Mes impressions terrestres, je les garde pour moi; je te les conterai un de ces jours, lorsque tu seras de retour en France, et que je te posséderai au coin de mon feu.

Il faut convenir d'une chose, c'est que l'Océan est bien perfide, et que les ennuis d'une longue traversée engendrent bien souvent des passions incomprises, qui, sur terre, ne trouveraient point d'aliment. Les anciens connaissaient probablement cette sorte de *mal de mer*, car ils ont supposé que Vénus était née de l'écume des flots.

Moi, que tu as connu à Paris, grand amateur des ba-

nente, forte et nombreuse, et d'une réserve bien organisée.

M. Ch. Dupin.—C'est un devoir impérieux pour la chambre, lorsqu'une aggravation est proposée sur une pareille loi, d'en faire un examen sévère, d'accepter ce qui est nécessaire, de repousser ce qui ne l'est pas.

La loi actuelle avait quelques inconvénients donnant lieu à des abus. Quand on est venu examiner cette question, il ne s'est plus agi de faire cesser les inconvénients et les abus, de modifier les conseils de révision, de changer quelques dispositions de détail; on a changé au vif l'organisation de l'armée sur le pied de paix et sur le pied de guerre. [Mouvement.]

L'orateur dit que M. le maréchal ministre de la guerre a attesté la bonne exécution de la loi dans son rapport au roi. Il montre le peu de gravité des reproches faits aux conseils de révision. Et c'est à cette occasion qu'on reprend le Code entier de recrutement qui a été consenti en quelque sorte par les habitudes nationales, qu'on revienne sur ce qui a été fait depuis l'Assemblée constituante jusqu'à nos jours. C'est un tâcheux précédent. Il faut de graves nécessités pour entrer dans une pareille voie. [Nouveau mouvement sur plusieurs bancs.]

La loi de 1818 sur le recrutement a été modifiée en 1832. Probablement l'illustre maréchal qui préside le conseil et qui était alors ministre de la guerre avait les mêmes vues, les mêmes idées qu'aujourd'hui, et cependant il s'est contenté des dispositions de cette loi. La France était dans une bien autre situation en 1832 qu'en 1843. Comment prétendre que ce qui répondait aux nécessités de cette époque ne suffit plus.

L'honorable orateur soutient qu'on a exagéré le pied de paix et de guerre des autres puissances européennes; ainsi l'Angleterre, pour contenir 80 millions de sujets aux Indes, à Malte, au Canada, n'a pas plus de 100 mille soldats.

M. Dupin rappelle ces paroles de Montesquieu, qu'à force de faire des soldats, on arrive à n'avoir que des soldats; qu'alors, au lieu de faire la guerre avec ses revenus, on la fait avec son capital.

L'orateur réfute ensuite les tableaux annexés au projet de loi, et qui tendent à établir que la durée actuelle du service et la répartition des contingents ne suffisent pas pour constituer une force disponible de 500 mille hommes. L'erreur provient dans ces tableaux de ce qu'on a pris pour base une mortalité trois fois trop élevée, et qui cesserait surtout d'être vraie, si les soldats étaient bien traités, bien logés, bien habillés. Qu'on n'oublie pas qu'il s'agit du pied de paix.

L'honorable pair parle des ressources qu'offrirait la garde nationale, si elle était organisée nationalement, s'il y avait dans ses rangs une artillerie non pas seulement pour tirer des coups de canon le jour de la fête du roi [on rit], mais une artillerie comme celle de la garde nationale de Metz. On trouverait dans la garde nationale, cent bataillons mobilisables où se mettraient en ligne un quart de vieux soldats, de vétérans.

Les fortifications doivent influer aussi sur l'organisation de l'armée permanente. [L'orateur se tourne vers MM. les ministres.] Quand vous nous demandiez les fortifica-

et des spectacles, ornement de la grande chaumière, admirateur acharné de Rachel, de Frédérick Lemaitre, de Beauvallet, de Duprez, d'Ingre et de Delacroix; moi, qui ne connaissais de plaisir vrai que l'enthousiasme pour tout ce qui est beau, je suis devenu amoureux fou d'une femme que je ne connaissais pas, et qui, certes, maintenant, doit être plus étonnée que moi de la passion qu'elle m'avait inspirée.

Pour te consoler et pour m'absoudre, je n'ajouterai qu'un mot, c'est que je suis encore célibataire.

Paris, avril 1843.

J. de T.

FIN.

Pour copie conforme:

A. DELACOUR.

tions de Lyon, s'écrie-t-il, vous nous disiez qu'elles vous valaient 50 mille hommes. Quand vous nous demandiez les fortifications de Paris, vous nous disiez : donnez nous des fortifications et nous vous rendrons 100 mille hommes. [Rires et mouvemens divers.] 50 et 100 font 150 mille hommes. Ces 150 mille hommes sont-ils en déduction ou en augmentation des 500 mille hommes. [Mouvement sur plusieurs bancs.]

M. Ch. Dupin vote contre le projet.

La discussion générale est fermée.

M. le Président lit l'art 1er du projet de la commission.

"Art. 1er. L'armée se recrute par des appels et des engagements volontaires conformément aux règles prescrites ci-après. Titre 2 et 3."—Adopté.

"Art. 2. Nul ne sera admis dans les troupes françaises s'il n'est Français.

"Tout individu né en France de parens étrangers sera soumis aux obligations imposées par la présente loi, immédiatement après qu'il aura été admis à jouir du bénéfice de l'article 9 du Code civil.

"Sont exclus du service militaire, et ne pourront, à aucun titre, servir dans l'armée :

"1o Les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive ou infamante ;

"2o Ceux qui, ayant été condamnés à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au dessus, ont, en outre, été placés, par le jugement de condamnation, sous la surveillance de la haute police, ou interdits, en tout ou en partie, des droits civiques, civils ou de famille."—Adopté.

M. le Président lit l'article 3.

"Art. 3. L'armée se compose dans les proportions qui résultent des lois annuelles de finances et du contingent :

"1o De l'effectif entretenu sous les drapeaux.

"2o Des hommes en réserve dans leurs foyers."

Dans l'article correspondant du projet du gouvernement, ce 2e paragraphe est ainsi conçu :

"2 Des hommes qui sont en congé illimité dans leurs foyers."

M. de la Place demande au nom de la commission qu'il soit voté de cet article soit renvoyé après le vote de l'art. 30 qui fixe la durée du service militaire.

Cet article reste réservé.

L'art. 4 porte que la répartition entre les départemens du nombre d'hommes à fournir en vertu de la loi annuelle du contingent, sera faite par ordonnance royale, proportionnellement aux nombres des jeunes gens inscrits sur les listes du tirage de la classe appelée.

M. de Bondy présente un amendement d'après lequel le mode de répartition serait fixé pour chaque appel par la loi annuelle du contingent.

L'orateur s'efforce de démontrer que le mode actuel de répartition est exorbitant pour certains départemens ; en mettant la main dans l'urne le jeune conscrit a 55 chances sur une de prendre un bon numéro dans les départemens de la Moselle, de la Manche, du Doubs, et 19 à 20 seulement dans les départemens de Lozère et de la Dordogne. Ainsi ce procédé établit des inégalités choquantes ; une surcharge écrasante pour certains départemens, qui va jusqu'à l'épuisement ;—il en résulte un tirage illusoire, une déception légale pour un certain nombre de citoyens ; il en résulte encore l'impossibilité du remplacement indigène qui est le meilleur de tous, et la nécessité d'un commerce de remplacement entre les départemens favorisés et les départemens surchargés, qui est tout entier au détriment de ces derniers.

M. Feutrier combat l'amendement.

M. de Bondy répond à M. Feutrier.

M. le Président du conseil dit que 78 préfets contre 3 ont insisté pour que le mode actuel de répartition, qui est employé depuis 1836, fût préféré à celui qui était pratiqué avant, 77 officiers-généraux, 75 membres de l'intendance contre 11 ont également adhéré à ce mode. Sur le nombre des fonctionnaires civils ou militaires qui ont concouru au recrutement depuis 1836, 230 ont demandé le maintien du mode actuel ; 28 seulement ont exprimé le vœu que l'on revint à l'ancien mode, et probablement parmi les huit préfets qui exprimaient cette dernière opinion se trouvait M. de Bondy, qui était alors préfet de l'Yonne. (Rires sur plusieurs bancs.)

La chambre n'étant plus en nombre, la séance est levée et la discussion renvoyée à demain.

VARIETES.

QUELQUES DETAILS SUR LA BATAILLE DE WATERLOO.

Jean-Baptiste Lacoste, agriculteur des environs de Waterloo, qui le jour de cette bataille servit de guide à Napoléon, et fut placé près de lui pour l'instruire des localités, racontait ainsi dernièrement les faits dont il avait été témoin oculaire en 1815.

Waterloo est à trois lieues de Bruxelles.—On y arriva en traversant le bois de Soignes. En avant de Waterloo, se trouve la petite élévation de Mont-Saint-Jean ; la vallée qui la longe de l'est à l'ouest, en pente douce, a 450 pas de largeur et 40 pieds de profondeur. Ce fut là le champ de bataille. Napoléon était au midi, Wellington au nord.

C'était le 18 juin au matin. Le temps était sombre. Les soldats, inondés de pluie, dormaient en attendant le jour qui devait être le dernier pour un si grand nombre d'entre eux. Quelques-uns vivaient de loin en loin, et le bruit du tonnerre qui grondait sans cesse, interrompait seuls le silence. On aurait pu se parler de l'une à l'autre armée tant elles étaient rapprochées.

Conduit vers Napoléon, je le trouvai près d'une espèce de tour d'observation bâtie en bois, visible de fort loin dans la campagne.

Près de là était le château de Gomond, également distant des deux armées française et anglaise, et contre lequel venait d'être dirigée une attaque très vive de la part des Français qui voulaient s'en emparer et en chasser 3,000 Anglais qui l'occupaient. Ce fut là le commencement de la bataille. Il se fit en cet endroit un grand carnage, le château fut brûlé.—L'empereur, qui s'était placé sur une petite éminence auprès de la ferme de la Belle-Alliance, reprit sa première position. Cent pièces de canon tiraient alors de la droite française sur la gauche anglaise.

L'empereur paraissait de fort bonne humeur et plein de confiance. Il parlait beaucoup aux prisonniers de guerre qui lui étaient amenés, et prenait souvent du tabac.

La canonnade dura jusqu'à quatre heures et le combat ne cessa pas d'être meurtrier ; enfin l'on vit l'armée anglaise faire un mouvement pour se porter sur la chaussée de Bruxelles, comme pour prendre le devant en cas de retraite.

Bien-tôt l'attention de Napoléon se porta vers sa droite, d'où il recevait des avis secrets qui le rendaient soucieux.

A six heures les Prussiens arrivent et débordent nos lignes.

L'empereur les repousse, et il était temps, car leur canon envoyait des balles jusqu'à la ferme de la Belle-Alliance, près de laquelle il se trouvait.—Il changea de position à six heures.

A sept heures les Prussiens, qui s'étaient de nouveau avancés, rétrogradèrent encore. De tous côtés l'infanterie et la cavalerie française se battaient contre eux et les Anglais avec acharnement ; le bruit dominant était alors comme celui qu'aurait fait un grand nombre de chaudronniers à l'ouvrage ; c'étaient les coups de sabres tombant sur les casques et cuirasses.

La maison dite de la Haie-Sainte, située dans le creux du vallon, fut prise et reprise plusieurs fois sous les yeux de Napoléon, avec grand courage de part et d'autre. Enfin, après trois heures de mêlée, elle resta aux Français, ceux qui la défendaient n'ayant plus de munitions.

L'intérieur de cette maison était jonché de cadavres et tous les murs rouges de sang.

L'empereur dit alors que la victoire était assurée.

Mais bientôt un corps de cuirassiers français rétrograda en confusion sans qu'on sût pourquoi.

L'empereur le fit remplacer par 1500 hommes de sa vieille garde.—Il leur parla, mais ne les accompagna pas.—Leur charge fut terrible. Mais bientôt je les vis redescendre en désordre comme nielés avec l'ennemi, dont toute la ligne parut s'ébranler en même temps et marcher en avant. C'était au coucher du soleil ; j'entendis alors l'empereur dire au général Bertrand : *Il faut s'en aller.* Il partit en effet, suivi par environ cinquante personnes, et je marchais en avant pour leur montrer le chemin. On s'éloigna ainsi au galop à travers les champs, la chaussée étant encombrée. Il était près de onze heures lorsqu'on atteignit Genappe, et le désordre était à son comble ; de là on me renvoya. En revenant chez moi, on me prit mon cheval, et je faillis plusieurs fois être tué. Enfin, accablé de fatigue et mourant de faim, je regagnai ma maison, où il ne restait plus ni poutres ni fenêtres. Mes récoltes étaient perdues ; un voisin m'apprit que ma famille était cachée dans le bois de Soignes, où je fus la rejoindre.

Le lendemain je parcourus le champ de bataille et visitai le petit château de Gomond, qui était criblé de mitraille et rempli de morts. Sur les débris des murs du jardin et de la cour, on voyait en plusieurs endroits les empreintes de mains sanglantes. C'étaient des blessés qui, avant d'expirer, étaient venus s'appuyer contre ces murs. On voyait au dessous des traînées de sang, jusqu'aux endroits où ils étaient allés tomber.

On a depuis enterré dans ce jardin 6,000 cadavres que l'on essaya inutilement de brûler.

Dans un petit bois de chêne qui ombrageait le château et qui fut pris et repris par les Anglais et les Français alternativement, je vis un arbre dont le tronc, n'ayant pas un pied de diamètre, portait l'empreinte de quatre-vingts balles.

Tout le champ de bataille de Waterloo, trempé de pluie et de sang, pénétré avec la moisson de seigle et de maïs, par les pieds des chevaux, ressemblait à une espèce de pâte.

Il présentait alors à l'œil 25,000 morts et blessés au moins et un plus grand nombre de chevaux dans le même état. La terre était jonchée d'armes, de selles, de brides, de sacs, de vêtements divers, de débris de cartouches, de livrets militaires, etc.

Le lendemain on consuma sur des bûchers dressés à la hâte, et l'on enterra dans des espèces de tranchées qui traversent le champ de bataille, les corps qui semblaient ne plus respirer, sans s'informer bien strictement s'ils n'auraient pas pu être ramenés à la vie.

(Gazette du Havre.)

NOUVELLES DIVERSES.

—La *Sentinelles de la Marine* nous apporte aujourd'hui la nouvelle suivante, qui n'est pas sans importance :

"L'empereur de Maroc a déposé le gouverneur de Tanger, qui avait été la cause de la rupture entre le gouvernement de cet empire et les Etats-Unis. Par suite de cette satisfaction accordée aux Américains, le pavillon de l'Union a été arboré sur le consulat et salué par les batteries de la ville."

Nous serait-il permis, à cette occasion, de demander ce qui advient du refus fait par l'empereur de Maroc de recevoir M. Péissier, nommé pour exercer des fonctions consulaires à Mogador, et forcé de revenir au port de départ, où nous croyons qu'il est encore ?

—On va, dit-on, armer à Toulon le vaisseau le *Valmy*, de 120 canons, construit sur un nouveau modèle, et dont l'armement devrait devenir un type pour l'armement ultérieur des vaisseaux de cet échantillon. Si cette nouvelle est vraie, dit la *Sentinelles*, nous félicitons le ministre de la marine de hâter le progrès de tout son pouvoir, afin de conserver à notre marine à voile la supériorité incontestable d'installations qu'elle a obtenue sur les marines étrangères."

—Les journaux d'Espagne annoncent que plusieurs risvières ont débordé d'une manière effrayante par suite de dernières pluies ; les communications ont été interceptées. Il y a quelques jours, la diligence de Barcelonne, entrant au grand trot dans la rivière dite la Borda, a été enlevée par la force des eaux et ensablée sans qu'on pût la retirer. Les voyageurs montèrent sur l'impériale et durent attendre jusqu'à neuf heures pour être sauvés. Un voyageur et quatre chevaux ont été noyés.

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 5 juillet.

Trois mâts barque française *Colombien*, de Buenos Ayres.

AVIS DIVERS

Dans l'intérêt général. *CHESNEAU*, marchand tailleur, rue du 25 Mai n. 198, prie toutes les honnêtes gens, et le commerce en particulier, de vouloir bien prendre connaissance de l'article suivant : ils connaîtront des lors ce qu'ils ont à attendre des nommés *BAURIN* et *ANCESSY*, dans le cas où ils auraient quelques rapports d'intérêts avec eux.

Je m'étais proposé de ne parler de Baurin et d'Ancessy, qu'après la liquidation de la société ; mais, puisque ces individus continuent à me voler journellement, je ne puis attendre plus longtemps.

J'ai déjà fait savoir par la voie des journaux que leur conduite chez moi leur aurait au moins valu dix années de détention, en Europe. Loin de m'attaquer en réparation, ce que je les défie encore de faire aujourd'hui pour le présent article, ils se sont contentés de repen-

dre que je ne disais que des balourdises, et ils ont eu l'effroyable effronterie de dire que je mentais, quand eux-mêmes ont reconnu et signé tous les faits que j'ai avancés contre eux jusqu'à ce jour, et que j'avance aujourd'hui. Oseront-ils encore dire que je mens?

D'après leur dernier écrit, beaucoup de personnes honnêtes, surprises sans doute par leur langue dorée, leur hypocrisie de Tartuffes ont pu être un instant trompées sur leur compte; mais, lorsqu'elles sauront que, malgré toutes mes précautions, je n'ai, depuis cinq mois, obtenu l'adresse que des clients qui se trouvent dans l'impossibilité de payer, et qu'ils conservent les autres pour encaisser à leur profit les sommes qui me sont dues, comme ils ont toujours fait avant, pendant et après la dissolution de la société, elles rejeteront avec mépris tout ce que de semblables individus pourraient alléguer contre moi.

Le petit nombre de mes débiteurs, que j'ai eu l'occasion de voir, m'ont tous déclaré qu'ils avaient payé Baurin et Ancessy. Ces sommes reçues par eux, jointes à celles qu'ils n'ont pas portées sur les livres comme étant dues à la maison, et à ce qu'ils ont pris d'autorité, forment ensemble la somme de 2361 piastres. Nul doute que, lorsque j'aurai vu tous mes débiteurs, le déficit sera plus que double. Ajoutez à cette somme tous les mauvais placements qu'ils m'ont faits pour compte de l'établissement, desquels ils sont repondants, comme aussi le discredit qu'ils m'ont causé auprès de mes clients, tous ces préjudices réunis peuvent s'élever, au minimum, à 8,000 piastres. Cette somme, quoique considérable, perdrait pour moi de son importance, si les temps étaient meilleurs, mais, comme il en est malheureusement autrement, je me vois des lors dans l'impossibilité de jamais réparer les pertes que m'ont causées ces malheureux infâmes.

Des aujourd'hui je vais les poursuivre par-devant le tribunal de commerce, afin de savoir si, parce que j'ai eu la faiblesse de m'associer Baurin et Ancessy, ils ont le droit de me voler aussi cruellement et d'une manière aussi scandaleuse.

L'un de ces deux francs mauvais sujets, à son arrivée ici, a été domestique chez M. Capdehourat, puis pion, chez M. Richelet, ensuite chez moi, aux gages de 30 piastres par mois. L'autre, en arrivant de France, devait son passage, et est entré chez moi avec la même solde que le premier; tous deux, après avoir prodigué l'argent pour leurs menus plaisirs, en sont sortis avec des malles pleines.

C'est ainsi que, avec ce qu'ils m'ont volé, ils font les hommes importants; et qu'ils se sont constitués négociants; l'un deux, par reconnaissance, se promet même de m'assommer.

Tout ce que j'avance ici est à la connaissance du public; aussi ai-je l'espoir que, me voyant aussi vivement blessé dans mes intérêts, il ne me blâmera point d'avoir fait retentir mes plaintes par la voie de la presse, surtout lorsque je le fais dans l'intérêt général.

CHESNEAU.

Montevideo, 24 juin 1843.

AVIS.

Le public, ou du moins sa majorité, ne connaissant nos affaires que par les publications calomnieuses du sieur Chesneau, a pu concevoir une fâcheuse opinion de notre probité.

Ces infâmes et vils écrits portent le véritable cachet de la classe réprouvée à laquelle il appartient, et, comme nous tenons à nous montrer toujours dignes de l'estime générale, nous dirons que notre conduite dans cette affaire a toujours été approuvée, soit par notre conscience, soit par l'opinion de ceux qui en ont été témoins. Comment comprendra-t-on qu'un CHESNEAU, qui s'est échappé de France pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, ait l'audace de venir ici s'étaler on HOMME DE PROBITÉ? Aurait-il donc oublié ses lettres écrites de Pauillac à M. Ancessy, sous les dates du 17 et 19 septembre 1837, lettres qui l'accusent aujourd'hui, et dans lesquelles il supplie instamment ce dernier de vouloir bien garder le secret de sa fuite jusqu'au retour de R. de Pauillac et de répondre aux personnes qui viendront demander après lui, qu'il n'est absent que pour une quinzaine.

Ne voulant pas fatiguer l'attention complaisante du public, nous attendrons pour notre réparation l'appel à la justice qu'il nous promet aujourd'hui; s'il manque à sa promesse, nous la tiendrons pour lui.

NOTA. La perte de 8,000 piastres, si adroitement fabriquée et si hautement déplorée par le sieur Chesneau ne doit être considérée PAR LE COMMERCE que comme un moyen fort adroit de sa part pour refuser à ses débiteurs de Montevideo, le paiement de leurs créances. Montevideo, le 27 juin 1843.

BAURIN et ANCESSY.

Changement de domicile.

La lithographie de l'Etat, a transféré son domicile de la rue de las Cámaras à celle du 25 de Mayo, n. 221, au 1er étage de la maison de MM. Villards et Arnaud marchands tailleurs.

La protection que le gouvernement a daigné prêter à ce nouvel établissement est une preuve qu'il n'épargnera aucun soin pour satisfaire les personnes qui désireront l'occuper en tout ce qui concerne cette profession; soin, promptitude et prix modérés.

Changement de domicile.

Madame Mortet accoucheuse vient de transférer son domicile de la place de la Constitution à la rue du 25 Mai, n. 121, où est le magasin de MM. Villards et Arnaud marchands tailleurs.

Se alquila un cuarto de alto, con muebles ó sin ellos para hombre solo, con ventana en la calle del 25 de Mayo; en esta imprenta del Patriota frances darán razon.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une feuille la Marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

Une nourrice française dont le lait n'a que quinze jours, désire trouver un enfant pour nourrir chez elle, s'adresser à côté du café de l'Immortel, chez M. Jean Julien à la pasteria.

CHIEN PERDU.

Un chien de six mois, poil long et blanc, oreilles rouges, le dessous du cou rasé. La personne qui le ramènera, rue du Cerrito n. 152 ou qui pourra donner connaissance de la personne qui le retient, recevra une bonne récompense.

Celui qui aurait un billard et voudrait le louer avec tous les ustensiles nécessaires, peut s'adresser chez M. Mathieu, rue de Buenos Ayres, n. 232 et 234.

AVIS.

On demande un gargon de café. S'adresser au café Labastido au Moelle.

La lithographie de monsieur Gielis a repris toute son activité, sous la direction de la dame de la maison. En attendant que lui monsieur Gielis, puisse, libre par la cessation des affaires du pays, affaires auxquelles il donne tout son temps, reprendre les rênes de la maison.

Il a attaché à cette lithographie un jeune homme capable de faire toutes les écritures et dessins pour l'impression. Ainsi, les personnes qui voudront bien continuer de donner à cette maison le travail qu'elles auront à faire dans ce genre, peuvent s'y adresser, en confiance d'être servies avec toute la ponctualité possible, attendu que cette dame s'en occupera spécialement.

ARMES DE CHASSE ET DE GUERRE.

Nous nous empressons de prévenir les amateurs que nous avons vu, chez M. Domergue Coste aîné, maison Lavalleya, des fusils de chasse et de guerre, au moyen desquels on peut tirer 10 à 12 coups à la minute. Au moyen d'un procédé ingénieux, ces fusils qui se chargent par la culasse, se chargent comme les fusils ordinaires, dans le cas où l'on manquerait de cartouches.

Les prix de ces fusils ne sont pas plus élevés que ceux à système ordinaire.

AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Lesueur, rue Sarandí, autrefois San Carlos, 96.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmétique, la géographie, l'histoire etc., qu'elle peut disposer de quelques heures pour donner des leçons particulières à domicile ou chez elle. Le succès qu'obtiennent tous les jours les élèves de ces dames, dans leur institution, leur sont un sûr garant de la confiance qu'on voudra bien leur accorder, confiance qu'elles s'efforceront de mériter de plus en plus.

AVIS.

Maison Honore Gasparin, platero, rue del Rincon, on achète or vieux, argent et cuivre.

POUR LE HAVRE.

Partira pour la dite destination et par engagement à la fin de ce mois de juillet, le navire français Mathilde, de bonne construction et bon voilier, double et cheville en cuivre sous le commandement du cap. Bernard: ayant grande partie de son chargement arrêté. Il prendra encore quelques marchandises pour se compléter, ainsi que des passagers qui seront très bien traités. Pour les conditions, s'adresser à monsieur de Gercs, rue de Buenos Ayres n. 158.

Le Gerant, Jh. REYNAUD.